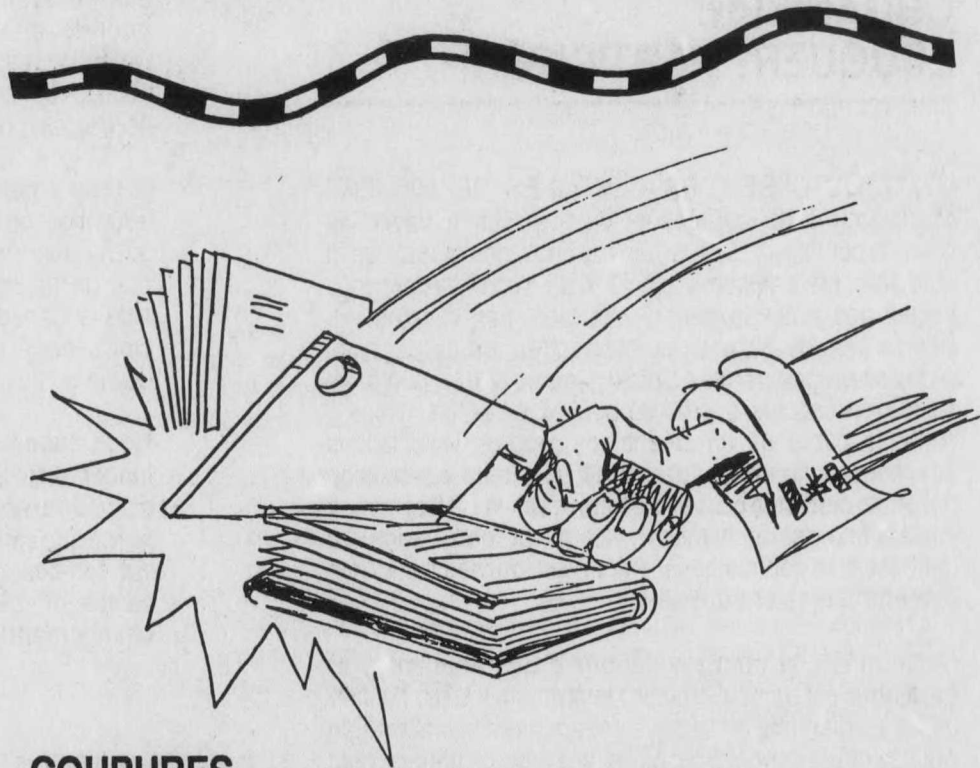


# MISE à JOUR des DOSSIERS

*La Chambre des communes a repris ses travaux le 24 septembre 1990 après une longue interruption estivale. L'imposition de frais administratifs de 3 pour cent sur les prêts étudiants à partir de septembre 1991, le projet de loi C-69 (gel du financement aux titres de l'éducation postsecondaire), et le dévoilement de la Stratégie pour le changement de la Fédération seront le centre des campagnes et des efforts de lobbying pour le prochain terme.*

## PAS DE TAXE SUR MON PRÊT

Les frais administratifs ou la surtaxe de 3 pour cent sur les prêts étudiants du Canada a été annoncée le 15 décembre 1989 par l'honorable Robert DeCotret, président du Conseil du Trésor, en tant que mesure génératrice de revenus. Si un(e) étudiant(e) emprunte 5 000 \$, il(elle) devra remettre 5 150 \$ ainsi que les intérêts. La Fédération a rencontré à la fin juin le ministre des Finances, l'honorable Michael Wilson, afin de discuter de cette question. Le ministre nous a indiqué que "si des individus se servent d'un programme, ils devront payer pour ce programme". En réalité, cette taxe signifie que les étudiant(e)s qui peuvent le moins se permettre le coût d'une éducation postsecondaire seront taxés pour s'endetter. Vous pouvez vous engager et empêcher l'application de cette taxe en signant une "carte postale contre le 3 pour cent", disponible au bureau de votre association étudiante, en communiquant avec votre député et lui faire part de vos préoccupations, et en participant à la campagne de la Journée nationale des étudiantes et étudiants de la Fédération afin d'arrêter la taxe.



## COUPURES

Dans le budget fédéral de 1990, le ministre des Finances a annoncé le projet de loi C-69, une loi qui imposera un gel et réduira davantage les paiements de transfert aux provinces pour les soins de santé et l'éducation postsecondaire. Le gouvernement conservateur aura imposé des coupures s'élevant à 3 277 294 000 \$ aux dépenses destinées à l'éducation postsecondaire d'ici la fin de son second mandat. Ceci signifie moins de cours offerts au cours de ce terme, une réduction de la qualité des stocks des bibliothèques, de l'équipement de laboratoire désuet, des ratios étudiants/professeurs élevés et des hausses de frais de scolarité. La Fédération travaille, de concert avec d'autres groupes d'éducation et d'intérêt, à l'élaboration d'une meilleure formule de financement pour l'éducation postsecondaire. La décision de financer l'éducation ne peut dépendre des mécanismes de réduction du déficit. L'éducation est un investissement pour l'avenir et doit être perçue comme un actif - et non un passif!

## STRATÉGIE POUR LE CHANGEMENT

La Stratégie pour le changement de la Fédération sera dévoilée le 17 octobre 1990, au cours de la Journée nationale des étudiantes et étudiants. Cette journée marquera la célébration des soixante ans au cours desquels des étudiant(e)s se sont organisés pour promouvoir le changement. La Stratégie pour le changement mettra en valeur les solutions et les alternatives à la crise de sous-financement actuelle de l'éducation postsecondaire.

Les étudiant(e)s sont confrontés à ces questions et à bien d'autres à tous les jours. Notre pouvoir dépend de notre nombre - plus de 400 000 à travers le Canada. Notre voix, c'est la Fédération. Communiquez avec votre association étudiante et engagez-vous. **L'éducation est un droit, pas un privilège!**